



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

OBJET : détermination du nombre des adjoints

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	20
Votants	23

Vote du conseil municipal	
POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CARON, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Michel CARON, Maria GONCALVES, Jacques GOMBAULT, Lucie PIZZONERO, Olivier TAIPINA, Catherine LOMBARD, Frédéric DUBOZ, Adelette WANET, Mylène HUEBRA, Fabrice SUIVENG, Nadège CALY, Mirlande HILAIREMONT, Joël FERREIRA DA SILVA, Julie VANNESTE, Michael STRUMMEYER, Sandrine OFFINI, Antoine TOCHE, Christelle VALETTE, Gilles GUITTON, Nasrine MAMOUNI

Étaient absents représentés :

Cristele GAILLARD pouvoir donné à Antoine TOCHE

Martial DUMONT pouvoir donné à Maria GONCALVES

Romain SIGNORATO pouvoir donné à Jacques GOMBAULT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoint au maire relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu des articles L2122-1 et 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Ormoy un effectif maximum de **six** adjoints. Monsieur le Maire propose la création de six postes d'adjoint au maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ **DECIDE**, à l'unanimité, la création de **six** postes d'adjoint au maire.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michel CARON

Délibération	
Reçue en sous-préfecture le	21/03/2026
Publiée ou notifiée le	21/03/2026

